

pour AJ **1 | 2** mois

N° 2035-A-SD-2020

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case « néant » ci-dessous

Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

1 NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION			MÉDECIN CARDIOLOGUE												
Nature de l'activité (1)			104 Adhérents								Code activité pour les praticiens médicaux				
N° SIRET								si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS				
Résultat déterminé (2)	d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL			
Comptabilité tenue (2) :	Hors taxe	CV	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA							AT	<input checked="" type="checkbox"/>		
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal	AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés	AP		Salaires nets perçus	AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)					DA										
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	225 657 101,40 %		
R E C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB			
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés)										(3)	AC	3 115 1,40 %	
	4	Montant net des recettes (Recettes moyennes par salarié : 163 €)										AD	222 542 100,00 %		
	5	Produits financiers (4)										AE	1		
	6	Gains divers (5)										AF	6 251 2,81 %		
	7											AG	228 794 102,81 %		
	3	8	Achats (6)										BA	791 0,36 %	
DÉPENSES	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7) (Nb moyen de salariés : 1362,13)										BB	8 301 3,73 %	
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	5 427 2,44 %	
	11		Taxe sur la valeur ajoutée										BD		
	12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale										JY	617 0,28 %	
	13		Autres impôts										BS	1 404 0,63 %	
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	9 815 4,41 %	
	15	Loyer et charges locatives										BF	10 171 4,57 %		
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	2 841	BG	17 206 7,73 %
	17	Entretien et réparations										1 629 0,73 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Exterieurs		
	18	Personnel intérimaire										2 152 0,97 %			
	19	Petit outillage (11)										894 0,40 %	BH	9 958 4,47 %	
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité										395 0,18 %			
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)										3 576 1,61 %			
	22	Primes d'assurances										1 312 0,59 %			
	23	Frais de véhicules (12)										3 057 1,37 %	Total : Transport et déplacements		
		(cocher la case si évaluation forfaitaire)		...									BJ	3 563 1,60 %	
24	Autres frais de déplacements (voyages...)										506 0,23 %				
SOCIENNE	25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires				BT	18 368					BK	23 282 10,46 %	
			dont cotisations facultatives Madelin	BZ	4 337	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				BU	576				
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès				694 0,31 %									
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone				3 363 1,51 %									
	28	Frais d'actes et de contentieux				13 0,01 %								BM	5 657 2,54 %
	29	Cotisations syndicales et professionnelles		BY	675 0,30 %										
	30	Autres frais divers de gestion				911 0,41 %									
	31	Frais financiers (14)												BN	264 0,12 %
	32	Pertes diverses (15)												BP	57 0,03 %
	33											TOTAL (lignes 8 à 32)	BR	96 514 43,37 %	

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

MÉDECIN CARDIOLOGUE

N° SIRET

104 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	132 314	59,46 %
	35	Plus-values à court terme (16)						CB	49	0,02 %
	36	Divers à réintégrer (17)						CC	507	0,23 %
	37	Bénéfice Société civile de moyen (18)						CD	11	
	38							TOTAL (ligne 34 à 37)	CE	132 881 59,71 %
	39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)						CF		
	40	Frais d'établissement (19)						CG	14	0,01 %
	41	Dotation aux amortissements (20)						CH	1 681	0,76 %
	42	Moins-value à court terme						CK		
	43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	1 355	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		CL	7 341 3,30 %
	44	Déficit Société civile de moyens (18)	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	1 303	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	458		
	45		dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	78	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	3 957		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)							CR	
5			Montant de la TVA afférante aux recettes brutes :					CX		39
		Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférante aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY		
			dont montant de la TVA afférante aux honoraires rétrocédés :					CZ		
6		Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU		
7		Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Véloréacteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.								
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiques à réintérer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
		Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)			
			T		X			8 535		
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->								
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								
								A		B